

FR

FR

FR



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 17.10.2008
SEC(2008) 2620

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

accompagnant la

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL, AU PARLEMENT
EUROPÉEN, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU
COMITÉ DES RÉGIONS**

**Combattre la déforestation et la dégradation des forêts pour lutter contre le changement
climatique et la diminution de la biodiversité**

RÉSUMÉ DE L'ANALYSE D'IMPACT

{COM(2008) 645 final}
{SEC(2008) 2618}
{SEC(2008) 2619}

Entre 11,8 et 13 millions d'hectares de forêts ont disparu tous les ans au cours des cinq dernières années. Ce rythme est très inquiétant et aucun ralentissement sensible du phénomène n'a été observé au cours des 20 dernières années.

Les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts participent d'une combinaison de facteurs économiques, institutionnels, politiques, naturels ou sociaux directs ou indirects tels que, par exemple, les besoins de développement de l'agriculture ou des infrastructures, ou l'incapacité des pouvoirs publics à protéger ces précieuses ressources. En conséquence, il arrive souvent que les forêts disparaissent ou soient dégradées même lorsque cela va à l'encontre des intérêts à long terme des pays concernés.

La déforestation à un rythme élevé a de graves répercussions sur le changement climatique. Les forêts jouent un rôle fondamental dans le cycle global du carbone, puisqu'elles emmagasinent près de la moitié du carbone terrestre mondial. En 2004, le secteur de la sylviculture était responsable de 17,4 % des émissions annuelles mondiales de gaz à effet de serre. Aussi les objectifs fixés dans la communication de la Commission intitulée «Limiter le réchauffement de la planète à 2 degrés Celsius – Route à suivre à l'horizon 2020 et au-delà» ont-ils peu de chances d'être atteints sans une réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, en plus des autres mesures proposées. Une action menée contre la déforestation et la dégradation des forêts devrait également permettre de préserver au mieux la biodiversité et les biens et services écosystémiques qu'elle peut apporter, ce qui serait profitable aux populations locales et pourrait contribuer à la lutte contre la pauvreté.

L'objectif à atteindre est de stopper la diminution de la couverture forestière de la planète en 2030 au plus tard et de réduire la déforestation tropicale brute d'au moins 50% par rapport aux niveaux actuels d'ici à 2020. Plusieurs options sont envisagées pour atteindre cet objectif.

Le scénario du cours normal des affaires se révèle insatisfaisant à plusieurs égards. Une première option prônant un accord environnemental multilatéral pour stopper la déforestation et inverser la tendance a été écartée après avoir été jugée irréalisable. Une deuxième option consistant en un renforcement des mesures/instruments existants est également analysée. Les mesures examinées dans le cadre de cette deuxième option sont notamment l'amélioration de la cohérence des politiques au niveau de l'Union européenne, le renforcement des systèmes institutionnels et de gouvernance des pays tiers et la promotion de solutions multilatérales efficaces. Cette option pourrait avoir un effet bénéfique, mais ne permettra pas, loin s'en faut, d'atteindre l'objectif si elle n'est pas associée à des mesures supplémentaires.

C'est la raison pour laquelle une troisième option est examinée, à savoir mobiliser de nouveaux fonds pour stopper la déforestation et la dégradation des forêts. À cet effet, il serait possible, par exemple, de:

- créer un nouveau mécanisme mondial pour le carbone forestier
- prendre en compte, à titre expérimental, la déforestation dans les marchés du carbone.

Plusieurs paramètres techniques en rapport avec le champ d'application, les critères, la surveillance et les mécanismes de paiement d'une telle option sont également examinés.

L'option privilégiée jusqu'en 2020 combine le renforcement des mesures/instruments existants et la création du mécanisme mondial pour le carbone forestier qui permettrait de mobiliser de nouveaux fonds grâce aux recettes de la vente aux enchères. L'établissement d'un lien direct avec le marché du carbone par l'intermédiaire des crédits de réduction des émissions obtenus grâce à la gestion des forêts pourrait être expérimenté de façon plus approfondie. Il conviendrait que ces options soient intégrées dans l'accord mondial sur le climat qui devra être trouvé à Copenhague en 2009, auquel l'UE prendra une part active.

La présente analyse d'impact n'est toutefois qu'une étape dans un long processus. L'option privilégiée doit être précisée et affinée, notamment en ce qui concerne l'établissement du mécanisme mondial pour le carbone forestier, et ce en temps utile pour qu'elle puisse être prise en considération lors des négociations finales de la CCNUCC en décembre 2009.